

République Française
Département du TARN

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Approbation rapport du mandataire de la société publique locale (SPL)
TERRITOIRE 34**

Séance du 01 juillet 2026
Délibération n°D_2026_099

Nombre de conseillers

En exercice : 36

Présents : 25

Absents :

- dont suppléés : 0
- dont représentés : 9

Votants : 34

- dont « pour » : 34
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 01 juillet 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Annette BOIX, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Jean-Claude BRU, Alain CABROL, Francis CROS, Aurélie DELESALLE, Sylvie EVRAD, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Antoine PROENCA, Gorette RAYNAUD, Jim RONEZ, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Jacques ARMESTO représenté par Annette BOIX, Jérôme BOUSQUET représenté par Jean-Claude BRU, Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL, Pascal COUSTURIER représenté par Armelle VIALA, Pierre ESCANDE représenté par Antoine PROENCA, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Pierre MOURET représenté par Alain BARTHES, Francis REMIOT représenté par Marie-Hélène BONNET, Myriam YEDDOU représentée par Robert BOUSQUET

Excusés : André CABROL, Sylvie SOLOMIAC

Secrétaire de séance : Marie-Claude STAVROPOULOS

Objet : **Approbation rapport du mandataire de la société publique locale (SPL) TERRITOIRE 34**

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L 1524-5 alinéa 14, ce dernier disposant que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration » ;

Date de transmission de l'acte: 02/07/2026

Date de reception de l'AR: 02/07/2026

081-200066553-D_2026_099-DE

A G F D T

Vu la délibération du 27 octobre 2021 en vertu de laquelle le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes du Haut-Languedoc à la SPL TERRITOIRE 34 par la détention de 2 actions ;

Considérant qu'en tant que société publique locale, TERRITOIRE 34 doit communiquer son rapport du mandataire à toutes ses collectivités et leurs établissements actionnaires ;

Considérant que ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur le rapport 2025 de la SPL.

Considérant que Monsieur le président rappelle que :

- En 2025 la SPL était composée de 28 actionnaires
- En termes financiers, les comptes de la société font apparaître un résultat excédentaire de 134 470,19 €.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : d'approuver le rapport du mandataire 2025 de la SPL TERRITOIRE 34
- ARTICLE 2 : de prendre acte des informations contenues dans ce rapport, notamment relatives :
 - à la situation financière et à l'activité de la SPL ;
 - à la gouvernance de la société ;
 - aux relations entre la collectivité et la SPL ;

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- ARTICLE 1 : d'approuver le rapport du mandataire 2025 de la SPL TERRITOIRE 34
- ARTICLE 2 : de prendre acte des informations contenues dans ce rapport, notamment relatives :
 - à la situation financière et à l'activité de la SPL ;
 - à la gouvernance de la société ;
 - aux relations entre la collectivité et la SPL ;

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – Marie-Claude STAVROPOULOS



Le Président – Robert BOUSQUET



HAUT-LANGUEDOC

Date de transmission de l'acte: 02/07/2026
Date de reception de l'AR: 02/07/2026
081-200066553-D_2026_099-DE
A C E D 1

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **02 / 07 / 20 26**
et publié ou notifié
le **02 / 07 / 20 26**